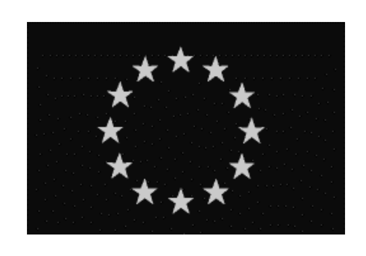
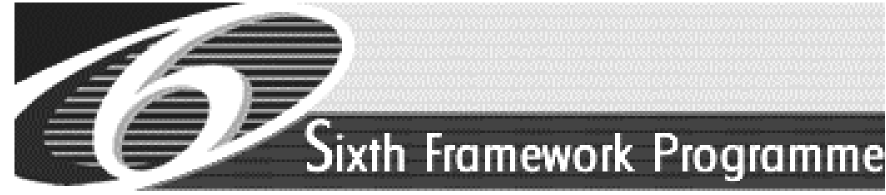






Les aides européennes pour l'Innovation

Le 6e PCRD : mode d'emploi

VERS L'ESPACE EUROPEEN DE LA RECHERCHE

Le programme cadre de recherche et de développement (PCRD) est le principal instrument communautaire pour financer la recherche en Europe.

Le 6e PCRD, qui couvre la période 2002-2006, dispose d'un budget de 17.5 milliards € en augmentation de 17% par rapport au programme précédent. Ce budget représente 6% des dépenses pour la recherche civile dans les pays de l'Union Européenne.

Le principe de base : L'Union Européenne apporte une contribution financière aux projets de recherche et de développement, d'initiative privée et/ou publique, qui répondent aux critères généraux définis par le programme et aux critères particuliers définis par les appels d'offres spécifiques échelonnés sur la période 2003 - 2006.

Le principal objectif du 6e PCRD en bref :
Mettre en place l'Espace Européen de la Recherche (EER), véritable marché intérieur de la science et de la technologie.

Ce dossier du JITEC vous offre un aperçu non exhaustif de ce programme complexe, en se focalisant sur les dispositifs utiles pour les entreprises et centres de recherche qui souhaitent donner ou conserver une dimension européenne à leur stratégie d'innovation.

Publication des premiers appels àpropositions : ***17 décembre 2002***
Date limite de dépôt des dossiers : ***mars 2003***
http://www.cordis.lu/fp6/calls.htm

Sommaire

I - Les objectifs

Pour donner une réalité à l'EER, le programme se donne trois objectifs principaux :

Concentrer et intégrer la recherche communautaire
Les efforts seront concentrés non seulement sur un nombre réduit de thématiques scientifiques, mais également sur des projets plus vastes et plus ambitieux, faisant intervenir un plus grand nombre de participants impliqués à des niveaux différents. Deux nouveaux instruments contribuent à ces objectifs : les réseaux d'excellence et les projets intégrés.

Structurer l'espace européen de la recherche
Ce programme spécifique doit permettre d'accroître la capacité de transformer les résultats de recherche en produits et services répondant aux besoins de la société. L'essentiel des actions concernent les ressources humaines et la mobilité.

Renforcer les bases de l'espace européen de la recherche
La nouveauté principale réside dans la meilleure coordination des programmes européens, nationaux et des organismes de coopération scientifique européenne.

II - Les 7 thématiques prioritaires

L'essentiel du financement (65% du budget total) sera consacré à la concentration et à l'intégration des activités de recherche sur 7 thématiques prioritaires. Dans la préparation de vos projets, il est essentiel de positionner très rapidement les projets par rapport à ces thématiques, pour pouvoir identifier rapidement les appels à propositions les plus pertinents.

1 – Sciences de la vie, génomique et biotechnologies pour la santé
A – Génomique avancée et applications pour la santé
B – Lutte contre les maladies graves

2 – Technologies pour la société de l'information
A – Recherches appliquées pour traiter les problèmes majeurs pour la société et l'économie
B – Technologies de communication, de traitement de l'information et de logiciels
C – Composants et microsystèmes
D – Technologies des connaissances et des interfaces
E – Technologies d'avenir et émergentes

3 – Nanotechnologies et nanosciences, matériaux intelligents, nouveaux procédés et dispositifs de production
A – Nanotechnologies et nanosciences
B – Matériaux multifonctionnels basés sur la connaissance
C – Nouveaux procédés et dispositifs de production

4 – Aéronautique et espace
A – Aéronautique
B – Espace

5 – Qualité et sûreté alimentaire

6 – Développement durable, changement global et écosystèmes
A – Systèmes énergétiques durables
B – Transports de surface durables
C – Changement global et écosystèmes



7 – Citoyens et gouvernance dans une société de la connaissance
A – Société basée sur la connaissance et cohésion sociale
B – Citoyenneté, démocratie et nouvelles formes de gouvernance

Pour plus d'informations sur les priorités thématiques :
http://www.cordis.lu/fp6/activities.htm

III - Les différents types de projets

Les différents types de projets sont appelés « instruments » dans le jargon communautaire. Il existe une dizaine d'instruments qui ont chacun leur propres règles de participation. Nous n'abordons dans ce dossier que les principaux instruments destinés aux entreprises et centres de recherche.

Réseaux d'excellence

« Renforcer l'excellence scientifique et technologique par la mise en commun de moyens et savoir-faire »
Projets rassemblant un grand nombre de partenaires impliqués à des niveaux différents (principalement centres de recherche publics de taille significative et de compétences reconnues). Taille typique : 10 à 20 laboratoires.
Objectifs à long terme (+ de 5 ans) et multidisciplinaires
Constitution « d'instituts virtuels » de niveau mondial, pérennes au delà du projet.
Financement de l'Intégration des acteurs (montage et fonctionnement du réseau).
Pas d'objectifs scientifiques prédéfinis : recherches à long terme non finalisées (recherche amont générique ou fondamentale) et multidisciplinaires .
Grande autonomie de fonctionnement et de gestion (partenaires entrant ou sortant au cours du projet)
Contribution financière de la commission : 25% maximum

Projets intégrés

Principe : mobiliser une masse critique de ressources et de compétences européenne pour :

- renforcer la compétitivité industrielle
- résoudre d'importants problèmes de société

Mini programme thématique :
Association d'activités de recherche de démonstration et d'innovation.
Objectifs scientifiques et technologiques définis qui doivent produire des résultats exploitables dans les produits, procédés ou services.
Intégration d'un minimum de 15% de PME dès le départ ou au cours du projet
Budget typique : entre 20 et 30 M€.
Durée typique : 2 à 3 ans.
Contribution financière de la commission : de 35 à 50% selon les types d'actions.

Projets spécifiques ciblés de recherche ou d'innovation

C'est le projet « classique » des programmes précédents. Ce sont des projets de R&D ou de démonstration destinés à tester, valider et diffuser de nouveaux concepts et méthodes au niveau européen.

- Projets spécifiques ciblés de recherche
- Projets spécifiques ciblés d'innovation

Projets de recherche collective

Nouveau Ce sont des CRAFT collectifs : projets de recherche au bénéfice d'un groupe de PME sur des objectifs communs. Les partenaires du projet peuvent être des groupements, associations ou syndicats professionnels représentant un secteur dans lequel les PME ont une place prépondérante à l'échelle européenne.
Durée : 2 à 3 ans
Budget typique : 2 à 5 M €. Activités financées : recherche et innovation, dissémination, formation, management.

Projets de recherche coopérative - CRAFT

Peu de changement par rapport aux programmes précédents.
Ce type de projet est destiné aux PME qui ne disposent pas de capacités de recherches. La recherche est réalisée par un centre de recherche (privé ou public) ou une entreprise non PME.

Primes exploratoires ?
Les primes exporatoires n'existent plus dans le programme. Certain pays mettent en place des dispositifs nationaux équivalents (en France : l'APTI proposé par l'ANVAR).

Durée : 1 à 2 ans
Budget typique : 0.5 à 2 M€
Partenariat typique : 3 PME de 3 pays différents + 2 centres de recherche
Coordination possible par le centre de recherche.

Bourses Marie Curie



Le système de bourses Marie Curie a pour objectif de favoriser la mobilité des chercheurs à l'intérieur de l'Europe, et de freiner la « fuite des cerveaux ». Ces bourses concernent des jeunes chercheurs (post-doctorant et pré-doctorant) et les chercheurs confirmés accueillis dans des institutions de recherches, des entreprises, y compris les PME, « spin-offs » ou « start-ups ».

- Bourses individuelles intra-Européennes
- Bourses d'accueil de transfert de connaissance
- Bourses de développement
- Echanges stratégiques Industrie-Recherche

Un effort tout particulier est consacré à ces actions puisque leur budget à été doublé par rapport au programme précédent.

Evolution des règles de participation :

Les règles de participation régissent toutes les modalités pratiques de mise en œuvre des projets : nombre de participants, pays d'origine, critères d'évaluation, etc. Ces règles ont notablement évolué dans trois directions :

- simplification : pour un grand nombre d'appels à propositions, la soumission se fera en deux temps (soumission d'une esquisse de projet puis proposition complète après évaluation)
- + de flexibilité (exemple : le coordonnateur est le banquier du projet)
- + d'autonomie et de responsabilité dans la gestion du projet (exemple : possibilité de faire entrer et sortir des partenaires au cours du projet)

Ces évolutions, qui ne peuvent être que louables dans leurs intentions, impliquent (en particulier pour les réseaux d'excellence et les projets intégrés) une plus grande complexité pour le montage des dossiers et la négociation des contrats ainsi qu'une responsabilité du coordonnateur encore plus lourde.

Pour les instruments spécifiques PME, les règles de participation ont été, dans une certaine mesure, simplifiées.

IV – De nouvelles opportunités pour les PME

L'objectif de concentration et intégration a deux volets complémentaires qui constituent le réel enjeu du programme:

Les nouveaux instruments que sont les réseaux d'excellence et les projets intégrés, qui absorberont une grande partie du budget, vont donner une place et un rôle central aux grandes entreprises qui ont la vision globale des marchés et la capacité de monter et de manager des projets encore plus complexes avec encore plus de responsabilités.
Pour contrecarrer cette apparente exclusion des PME et pour atteindre l'objectif d'intégration, la commission a fixé un objectif de participation d'un minimum de 15% du budget alloué aux PME. Les consortiums auront donc l'obligation d'associer des PME dans le montage des projets (projets intégrés, réseaux d'excellence ou projets spécifiques) avec des modalités de recrutement des PME qui restent à définir (par exemple appels d'offre ciblés).

Ces nouvelles dispositions confèrent aux PME un rôle plus passif mais vont générer de nouvelles opportunités de coopération avec les donneurs d'ordre, dans une démarche de co-développement sur des périmètres plus larges et plus ambitieux que la traditionnelle relation client-fournisseur.

Nouveau Certains appels à proposition pour les projets intégrés seront réservés aux PME des secteurs traditionnellement peu innovants.

Définition européenne de la PME

- Employés < 250
- CA < 40 M€ ou bilan < 27M€
- Capital détenu par non PME < 25%

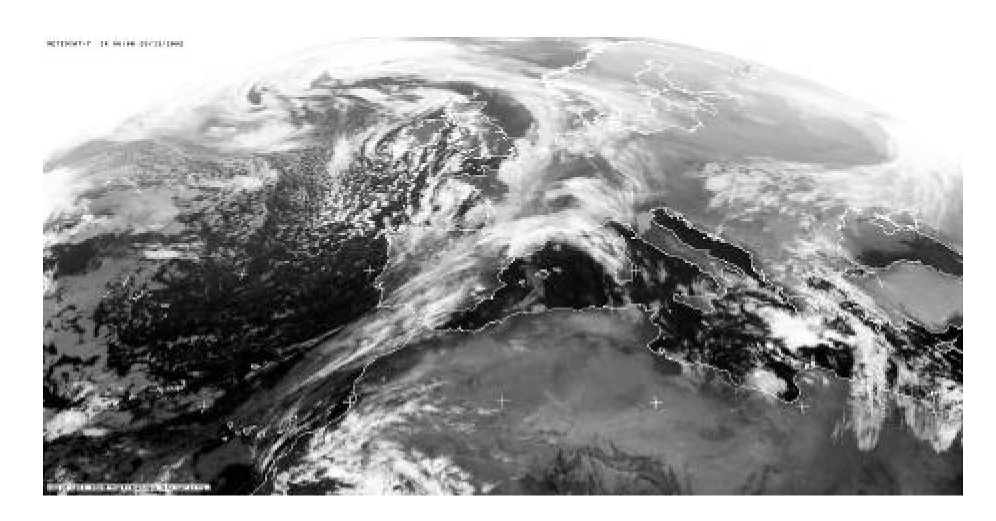
Les PME disposent également des instruments qui leurs sont réservés : CRAFT et recherche collective. Le budget du dispositif CRAFT est à peu près constant. Etant donné les budgets alloués aux projets de recherche collective, il n'y aura que très peu de projets de ce type (environ 1 à 2 projets portés par la France).

En résumé les PME ont deux points d'entrée dans le programme :

PME à forte capacité de R&D	PME sans capacité de R&D
• Réseaux d'excellence • Projets intégrés • Projets spécifiques ciblés	• CRAFT • Recherche collective

Pour plus d'informations :
http://sme.cordis.lu/
Le point de contact PME en France : l'ANVAR associé à l'ANRT
http://www.anvar.fr/ageneuroeuropcrd.htm
http://www.anrt.asso.fr/

V – Europe élargie



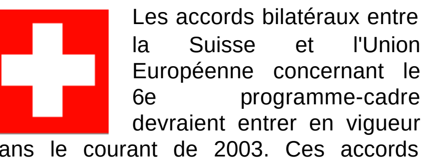
Le 6e programme cadre est une première concrétisation de l'élargissement de l'Europe depuis les accords conclus entre les 13 pays candidats à l'adhésion et l'Union Européenne.

Les institutions de recherche, les universités et les entreprises de ces pays participeront au programme avec les mêmes conditions et critères que pour les pays membres.

Les pays concernés :
Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, République Slovaque, Slovénie et Turquie.

D'autres pays (pays associés ou pays tiers) peuvent participer aux projets à condition de respecter les règles spécifiques de participation et de financement spécifiées dans les appels à propositions.

Et la Suisse ?



Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union Européenne concernant le 6e programme-cadre devraient entrer en vigueur dans le courant de 2003. Ces accords prévoient la participation intégrale des entreprises, centres de recherche et universités Suisse au programme.
Dans le cas où le nouvel accord n'entrerait en vigueur qu'après le début des premiers projets du 6ème programme-cadre avec des participations suisses, celles-ci seraient financées selon le mode projet par projet par l'OFES. Le crédit pour la participation de la Suisse au 6e programme-cadre (869 MFS) a été approuvé par le Parlement au printemps 2002.

Les chercheurs et les entreprises suisses peuvent déjà participer à la préparation des propositions pour le 6ème programme-cadre. Le statut d'Etat associé (impliquant les pleins droits) pour la Suisse n'étant pas encore acquis, les partenaires suisses ne doivent pas pour l'instant assumer le rôle du coordinateur.

VI – Les sources d'information

Incontournable : le site officiel du 6e programme cadre où vous trouverez toutes les informations détaillées sur les programmes, les thématiques, les instruments, les appels à propositions, la recherche de partenaires, etc.

http://www.cordis.lu/fp6

Les points de contact nationaux

Les points de contact nationaux (PCN) sont des organismes localisés dans tous les pays d'Europe, qui sont chargés, pour une thématique bien précise ou pour un type d'action, de la sensibilisation, la diffusion de l'information, le conseil et l'aide au montage des propositions et des formations spécifiques au montage de projets.

Pour la France il y a 13 PCN : un PCN par thématique prioritaire et 6 pour les actions transversales (PME, mobilité, infrastructures …).

Les coordonnées des points de contact nationaux en France :
http://www.cordis.lu/fp6/ncp.htm

Pour la Suisse les PCN sont regroupés au sein du réseau Euresearch
http://www.euresearch.ch/fr/ qui dispose d'une antenne genevoise
http://www.unige.ch/unitec/euresearch/

Dossier constitué par :

Olivier de Gabrielli
Thésame Mécatronique & Management
tél : 04 50 31 55 10
odg@thesame-innovation.com
En collaboration avec l'ANVAR, l'ANRT, Euresearch Genève.